

BOÎTE À OUTILS 2026

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES & HANDICAP

Comprendre pour agir :

la boîte à outils issue de l'enquête menée en Bourgogne-Franche-Comté



CE DOCUMENT DANS LA COLLECTION



L'étude « Violences sexistes et sexuelles & handicap », conduite par le CREAI Bourgogne-Franche-Comté avec le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS), a donné lieu à la réalisation de quatre documents complémentaires. Chacun répond à un usage spécifique et peut être consulté indépendamment des autres.

- **L'ÉTUDE**

Le rapport intégral : la démarche d'enquête, les résultats, l'analyse et les sources.

- **LE CAHIER JURIDIQUE**

Les 4 branches du droit, 21 fiches d'infractions, 2 tableaux récapitulatifs et les obligations des professionnels.

- **LA BOÎTE À OUTILS**

L'inventaire des outils disponibles pour prévenir, repérer, écouter et orienter.

- **LE LIVRET DE SENSIBILISATION**

L'essentiel en 16 pages, illustré, pour ouvrir la discussion en équipe.

VOUS LISEZ

LA BOÎTE À OUTILS

Elle rassemble des outils disponibles pour prévenir et repérer les violences, écouter les personnes concernées et les orienter vers les bons interlocuteurs.

Réalisée par Lucile AGÉNOR, Julien BARBOSA et Charles RIGAUX, conseillers techniques au CREAI Bourgogne-Franche-Comté

Avec le soutien de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

© CREAI Bourgogne-Franche-Comté, 2026 — Dépôt légal : septembre 2026.

INVENTAIRE DES OUTILS

de lutte contre les VSS faites aux femmes en situation de handicap

Cet inventaire recense les principaux outils opérationnels disponibles pour prévenir, repérer et accompagner les violences sexistes et sexuelles (VSS), avec une attention particulière aux femmes en situation de handicap.

Il est organisé en trois familles :

1. la prévention et l'éducation à la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) ;
2. le repérage et le signalement ;
3. l'écoute, l'orientation et le recours.

Le périmètre est national et régional (Bourgogne-Franche-Comté). La sélection n'est pas exhaustive et appelle une actualisation régulière.

1. Prévention et éducation à la vie intime, affective et sexuelle (VIAS)

Handigynéco

Programme national (déploiement en EAM et MAS engagé en mars 2024) : des sages-femmes libérales volontaires, formées au handicap (≈ 21 h, avec un focus violences), interviennent dans les établissements pour favoriser l'accès au suivi gynécologique, accompagner la vie intime et sexuelle et prévenir/repérer les VSS via des ateliers de sensibilisation. Initié en Île-de-France, étendu progressivement aux régions.

Accès : www.creaibfc.org/formations-accompagnements-projets/handigyneco/

HAS — Recommandation « Accompagner la vie intime, affective et sexuelle (VIAS) des personnes en ESSMS »

Recommandation de bonnes pratiques publiée le 12 février 2025.

Le volet 1 (« socle transversal ») pose un cadre commun à tous les ESSMS : postures professionnelles, formation et sensibilisation des équipes, des personnes accompagnées et de leurs proches.

Un volet 2, consacré aux outils, interventions et pratiques concrètes, est annoncé.

C'est le document-cadre de référence pour structurer une démarche VIAS en établissement.

Accès : www.has-sante.fr/jcms/p_3590098/fr/accompagner-la-vie-intime-affective-et-sexuelle-des-personnes-en-essms-volet-1-socle-transversal

Intimagir Bourgogne-Franche-Comté

Centre ressources régional « vie intime, affective et sexuelle, lutte contre les violences et soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ». Porté par le CREA BFC, le CICS, le service prévention de la Mutualité française BFC et Promotion Santé BFC, il informe, oriente et met à disposition ressources et annuaire ; il s'adresse aux personnes en situation de handicap, aux proches et aux professionnels.

Contact : 06 11 59 10 52 — intimagir@intimagir-bfc.fr — www.intimagir-bfc.fr

Planning familial — Confédération nationale — Livret « Handicap, vie affective et sexuelle : ce que dit la loi française »

Livret de référence sur le cadre juridique de la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap (droits, consentement, protection, parentalité). Support utile aux professionnels comme aux personnes accompagnées et à leurs proches.

Accès : [https://documentation.planning-familial.org/GED_SKH/107060292524/BROCHURE_HANDICAP - WEB.pdf](https://documentation.planning-familial.org/GED_SKH/107060292524/BROCHURE_HANDICAP_-_WEB.pdf)

Planning familial de la Côte-d'Or (21) — programme « Handicap et Alors ? »

Le Planning familial de la Côte-d'Or déploie le programme « Handicap et Alors ? », qui promeut une vie affective et sexuelle libre et éclairée pour les personnes en situation de handicap : information, animations collectives et accompagnement, en lien avec les établissements.

Accès : www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-de-la-cote-dor-21
www.planning-familial.org/fr/handicap-et-alors-257

SantéBD (CoActis Santé)

Fiches en images et en FALC (facile à lire et à comprendre) pour comprendre et prendre soin de sa santé, dont des fiches sur le corps, la sexualité, le consentement et la maltraitance.

Gratuit, téléchargeable et personnalisable, adapté aux personnes en difficulté de lecture ou de compréhension.

Accès : www.santebd.org/

Santé publique France — Brochure « La sexualité, comprendre et en parler » (FALC)

Brochure en facile à lire et à comprendre (FALC) éditée par Santé publique France pour aborder la sexualité de manière accessible. Support d'information et de médiation pour les personnes en difficulté de lecture ou de compréhension.

Accès : www.santepubliquefrance.fr/sante-sexuelle/brochure/la-sexualite-comprendre-en-parler

Violences-sexuelles.info

Site d'information de référence pour comprendre les violences sexuelles (définitions, mécanismes, conséquences, démarches possibles), à destination du grand public, des victimes et des professionnels.

Accès : violences-sexuelles.info/

Violentomètre (versions FALC)

Outil d'auto-évaluation (réglette graduée) pour repérer les comportements de contrôle et de violence dans le couple, créé en 2018 (Observatoires des violences de Paris et de Seine-Saint-Denis, association En Avant Toute(s)). Il existe des versions accessibles — FALC, braille, LSF.

- Une version a été réalisée par l'UDAPEI/ADAPEI et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Accès : falc.unapei.org/actualites/violentometre-falc/

- Une version en vignettes, particulièrement accessible, est proposée par le centre ressources Intimagir Occitanie (recommandée pour les personnes en difficulté de lecture).

Accès : <https://promotion-sante-na.org/veille/violentometre-adapte-en-vignettes-centre-ressource-intimagir-occitanie/>

2. Repérage et signalement

CN2R — Fiche de repérage

Fiche de repérage produite par le Centre national de ressources et de résilience (CN2R), orientée vers l'identification du psychotraumatisme et des violences sexuelles, et l'orientation.

Accès : cn2r.fr/wp-content/uploads/2026/02/Fiche_reperage_Cn2r_SOSVE.pdf

HandiConnect (CoActis Santé) — fiches « Les violences faites aux personnes en situation de handicap »

Site ressource et fiches-conseils pour les professionnels de santé. La fiche S7 « Les violences faites aux personnes en situation de handicap (adultes) : focus sur les violences conjugales et sexuelles » et la fiche S7c « troubles psychotraumatiques » aident au repérage et à l'orientation ; des modules d'e-learning gratuits complètent l'outil.

Accès : www.handiconnect.fr

Déclarer un dysfonctionnement grave ou un événement indésirable (EI-EIG) en ESSMS

La direction d'un établissement ou service social ou médico-social doit informer sans délai l'autorité qui l'a autorisé — conseil départemental et/ou ARS — de tout dysfonctionnement grave dans sa gestion ou son organisation, et de tout événement menaçant la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes accompagnées, dont les faits de violence (art. L. 331-8-1 du CASF). Les déclarations destinées à l'ARS se font sur le portail national de signalement des événements sanitaires indésirables. Ce même portail sert à déclarer les événements indésirables graves associés aux soins (EIGS), transmis ensuite à la HAS. Les foyers de vie et d'hébergement (EANM), autorisés par le département, déclarent ces faits au conseil départemental, selon la procédure propre à chaque département. Ce signalement administratif ne remplace pas l'information du procureur de la République (art. 434-3 du code pénal ; art. 40 du code de procédure pénale pour les agents publics).

Accès :

– Portail national de signalement : signalement.social-sante.gouv.fr/

– En cas d'urgence en Bourgogne-Franche-Comté : point focal régional de l'ARS, 0 809 404 900, ars-bfc-alerte@ars.sante.fr

– Pour en savoir plus sur les EIGS : www.has-sante.fr/jcms/c_2787338/fr/declarer-les-evenements-indesirables-graves-associes-aux-soins-eigs

MIPROF — Kits « Anna », « Elisa » et guide « Les violences faites aux femmes en situation de handicap »

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) propose deux kits de formation, composés chacun d'un court-métrage et d'un livret : « Anna », sur les violences au sein du couple, et « Elisa », sur les violences sexuelles. Destinés aux professionnels, ils expliquent comment fonctionnent les violences, comment les repérer et comment orienter la victime. Des livrets adaptés à chaque profession existent. Un guide pratique complète ces deux kits pour les femmes en situation de handicap : « Les violences faites aux femmes en situation de handicap. Repérer les violences, accompagner, prendre en charge, orienter la victime » (2019). Ces supports sont libres et gratuits pour la formation (hors usage commercial). La MIPROF publie d'autres outils du même type, dont un guide sur les (cyber)violences au sein du couple (2024).

Accès : www.arretonslesviolences.gouv.fr/je-suis-professionnel/outils-de-formation

SantéBD — Supports FALC d'identification de la maltraitance

Bande dessinée en facile à lire et à comprendre (FALC), éditée par l'association CoActis Santé. Elle explique ce qu'est la maltraitance, ses différentes formes (psychologique, verbale, physique, sexuelle, matérielle), les lieux où elle peut survenir, les signes qui doivent alerter, les démarches possibles et les numéros à appeler. Personnalisable (version femme ou homme, caractéristiques de la personne), elle aide la personne accompagnée à reconnaître et à nommer ce qu'elle subit, première condition du repérage.

Accès : www.santebd.org/maltraitance-1-comprendreet-arreter-la-maltraitance

3. Écoute, orientation et recours

114 — Numéro d'urgence par SMS, tchat ou visio

En cas de danger immédiat, le 114 est le numéro d'urgence national et gratuit des personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes ou aphasiques qui ne peuvent pas utiliser le téléphone. Il est joignable 24h/24 et 7j/7 par SMS, par l'application « Urgence 114 », par tchat ou par visio en langue des signes française (LSF). Des agents, sourds ou entendants, recueillent la situation et la transmettent directement au service d'urgence le plus proche (SAMU, sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, hébergement d'urgence). Une victime de violences qui ne peut pas parler à voix haute, par exemple parce que l'auteur est dans la même pièce, peut aussi envoyer un SMS au 114.

Accès : 114 (SMS) — application « Urgence 114 » — <https://info.urgence114.fr>

3919 — Violences Femmes Info

Numéro national d'écoute pour les femmes victimes de toutes formes de violences (conjugales, sexuelles, etc.), leurs proches et les professionnels. Anonyme, gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7. Géré par la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF).

Accès : 3919

3133 — Pour signaler des maltraitements envers un adulte vulnérable

Victime ou témoin de maltraitements envers une personne adulte vulnérable, âgée, en situation de handicap ou de précarité ? Depuis le 1er mars 2026, le 3133 est le numéro national d'écoute et de signalement dédié à la lutte contre les maltraitements. Ce numéro est gratuit et accessible 7 jours sur 7, de 9 à 20 h.

Accès : 3133 et/ou www.info.gouv.fr/actualite/le-3133-pour-signalier-des-maltraitements-envers-un-adulte-vulnérable

App-Elles (association Résonantes)

Application mobile gratuite et sécurisée pour les femmes victimes et témoins : alerte SOS à des contacts de confiance, partage de la géolocalisation, enregistrement de preuves, annuaire de ressources (associations, lignes d'écoute, numéros d'urgence). Données chiffrées et conformes au RGPD.

Accès : www.app-elles.fr

CIDFF de Bourgogne-Franche-Comté

Information juridique, sociale et professionnelle, et accompagnement des femmes victimes de violences. La région compte huit CIDFF départementaux coordonnés par la fédération régionale (FR-CIDFF BFC) ; un dispositif itinérant (« van » d'accès aux droits) sillonne le territoire depuis 2023 pour atteindre les zones rurales.

Accès : bourgognefranchecomte-fr.cidff.info/

Défenseur des droits (DDD) — lutte contre les discriminations

Autorité administrative indépendante qui aide gratuitement toute personne victime ou témoin d'une discrimination, notamment liée au handicap, au sexe, à l'état de santé ou à la perte d'autonomie. Elle peut aussi être saisie pour un litige avec un service public ou pour la protection des lanceurs d'alerte. Écoute et accompagnement par des juristes, possibilité de saisine écrite, rendez-vous avec un délégué ou une déléguée près de chez soi.

Accès : 3928 (plateforme antidiscriminations, du lundi au vendredi, prix d'un appel local) ou tchat sur antidiscriminations.fr ; standard général : 09 69 39 00 00 ; formulaire en ligne sur www.defenseurdesdroits.fr. Pour les personnes sourdes ou malentendantes : service Acceo.

Écoute Violences Femmes Handicapées — 01 40 47 06 06 (FDFA)

Premier dispositif français dédié aux femmes en situation de handicap victimes de violences, ouvert en 2015 par l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA). Écoute par des bénévoles formées et accompagnement juridique, social et psychologique. Permanences du lundi au jeudi de 10 h à 13 h, et le lundi de 14 h 30 à 17 h 30.

Pour les femmes sourdes ou malentendantes : ecoute@fdfa.fr.

Accès : 01 40 47 06 06 et/ou www.fdfa.fr/ecoute-violences-femmes-handicapees/

France Victimes — 116 006, et la plateforme « Mémo de Vie »

Le 116 006 est le numéro national d'aide aux victimes (gratuit). France Victimes propose aussi « Mémo de Vie », plateforme numérique sécurisée permettant à une personne victime de consigner les faits au fil du temps, de centraliser témoignages et documents et de préparer d'éventuelles démarches judiciaires (bouton de sortie rapide, accès protégé).

Accès : www.france-victimes.fr/ et/ou www.memo-de-vie.org/

Solidarité Femmes en BFC (réseau FNSF)

Associations d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences. Présence régionale ancienne (ex. Solidarité Femmes 21 à Dijon, depuis 1982 ; Solidarité Femmes à Besançon), avec des actions « d'aller-vers » (dispositifs itinérants). Relais local du 3919.

Accès : <https://solidaritefemmes21.fr/>



Pour aller plus loin ► LA COLLECTION VSS DU CREAIBFC



ÉTUDE

L'enquête complète et ses résultats



CAHIER JURIDIQUE

Chaque infraction expliquée : définitions, exemples, peines



BOÎTE À OUTILS

Prévention, guides, dispositifs d'écoute, ressources adaptées



LIVRET DE SENSIBILISATION

L'essentiel de l'étude pour les décideurs et les équipes, en 16 pages



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'informations,
en faveur des personnes en situation de vulnérabilité

**1A rue des Ruchottes
21 121 AHUY**

 **03 80 28 84 40**

 **creai@creaibfc.org**

www.creaibfc.org

N° DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :
26 21 000 1521

N° SIRET : 778 214 148 00190 - Code APE : 8899B

Étude réalisée avec le soutien de
l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté

POUR CITER CE DOCUMENT

CREAI Bourgogne-Franche-Comté (2026).
Violences sexistes et sexuelles & handicap. Boîte à outils.
Ahuy : CREAIBFC Bourgogne-Franche-Comté